Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260615-DEL202606-67-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire

PRESENTS: M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme BILLY-FALCOU Lise, M. FRULIN Philippe, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CLAVERIE Pierre, M. CONSTANTIN Damien, M. MAZZUCATO Damien, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique

ABSENT : Mme LECENDRE Chrystelle

PROCURATIONS : M. DARPARENS Jérôme a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUER Elodie

N° 202606-67 - OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE CLAUDE MIQUEU

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu la délibération n°202511-98 du Conseil Municipal relative aux tarifs de location des salles municipales ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau municipal en date du 9 juin 2026 ;
Considérant l'activité culturelle et théâtrale développée par l'association « Les Victambules » sur la commune ;
Considérant que l'Espace Claude Miqueu constitue la seule salle municipale disposant d'une scène adaptée à l'exercice des activités de cette association ;
Considérant la volonté de la commune de soutenir les activités culturelles locales et le tissu associatif communal ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : **Approuver** la mise à disposition gratuite de l'Espace Claude Miqueu au profit de l'association « Les Victambules » pour l'organisation de ses répétitions et activités, le mercredi soir, selon un planning validé par la commune.

Article 2 : **Préciser** que cette mise à disposition est accordée à titre précaire et révocable et pourra être suspendue en cas de nécessité de service ou d'utilisation prioritaire de l'équipement par la commune.

Article 3 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/06/2026
Publiée ou notifiée le 18/06/2026
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 18/06/2026 10:33 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/67177